

Projet éolien de Marcillac-Lanville

Bulletin d'information - Janvier 2020

ABO
WIND

Madame, Monsieur,

En 2018, la société ABO Wind a sollicité les élus de la commune de Marcillac-Lanville sur la possibilité d'entreprendre une étude de faisabilité. La société ABO Wind est présente en Charente depuis plus de 10 ans, avec par exemple le parc éolien de Xambes-Vervant mis en service en 2008, et les projets de Fouqueure et du Chêne Fort sur Vouharte, Coulonges et La Chapelle, en instruction depuis 2019.

Forte de sa connaissance du territoire et de son expertise reconnue, ABO Wind a proposé de relancer la perspective d'un projet éolien sur la colline située entre Lanville et Aigre. Il y a près de 10 ans, un premier projet lancé par une autre société n'a pas abouti, en raison notamment de la co-visibilité avec l'abbatiale de Lanville.

En 10 ans l'éolien a considérablement évolué, ainsi que les outils pour développer un projet éolien en phase avec son territoire. Ces évolutions nous permettent aujourd'hui d'envisager une implantation sur ce secteur permettant de concilier transition énergétique du territoire et préservation du patrimoine.

Après avoir rencontré les propriétaires et exploitants de cette vaste zone, une pré-étude paysagère centrée sur l'abbatiale a été réalisée. Sur cette base de travail, et avec l'accord du conseil municipal de Marcillac-Lanville, des études sur la faune, la flore, le paysage et l'acoustique vont être entreprises. Leur objectif sera de vérifier si le secteur se prête bien à accueillir des éoliennes. En cas de conclusions positives, elles donneront forme au projet final, que ce soit sur le nombre ou la disposition des éoliennes.

A ce stade de la démarche, ABO Wind a souhaité partager au travers de ce bulletin les premiers éléments d'information disponibles.

Ce bulletin est aussi l'occasion d'annoncer la tenue de permanences d'information en février 2020. Nous vous invitons à y rencontrer l'équipe ABO Wind qui se tiendra à votre disposition pour échanger et répondre à toutes vos questions.

Permanences publiques d'information

2 créneaux de permanence vous sont proposés :



Mardi 11 février de 17h à 20h, à la mairie de Marcillac-Lanville

Mercredi 12 février de 9h30 à 12h30, à la mairie de Marcillac-Lanville

Ces permanences seront l'occasion de vous présenter plus en détail notre activités sur le territoire, la zone du projet, et les résultats de la pré-étude paysagère.

La communication tout au long du projet

ABO Wind a particulièrement à cœur d'apporter une information claire et transparente tout au long du projet. C'est le gage d'un projet réussi. De cette bonne information naît une meilleure compréhension des tenants et aboutissants du projet.

La concertation se matérialise tout au long de la vie du projet que ce soit au travers des bulletins d'information, de la tenue d'événement publics d'échanges ou encore par l'implication d'acteurs locaux.

Les permanences du mois de février auront pour objet de répondre à vos interrogations, de recueillir vos remarques et d'apporter des précisions sur l'avancement du projet.

De plus, une page internet dédiée au projet a été mise en ligne à l'adresse : <https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/marcillac-lanville.html>. Le responsable du projet se tient également à votre disposition pour échanger, et assurera régulièrement des permanences en mairie.



2018

- **Juin** : Prise de contact avec les élus locaux
- **Juillet** : Présentation au conseil municipal de Marcillac-Lanville ; Accord des élus pour contacter les propriétaires et exploitants
- **Août** : Début des contacts auprès des propriétaires et exploitants



2019

- **Mai** : Réalisation de la pré-étude paysagère
- **Octobre** : Présentation des résultats de la pré-étude aux élus locaux
- **Novembre** : Délibération favorable du conseil municipal pour le lancement des études



2020

- **Janvier** : 1^{er} Bulletin d'information et mise en ligne d'une page internet
- **Février** : Permanences publiques d'information et mise en place d'un carnet de liaison en mairie
- **Mars** : Installation du mât de mesure de vent et d'écoute des chauves-souris
- **Sur le reste de l'année 2020** :
 - Réalisation de l'ensemble des études faune et flore, acoustique et paysage
 - Mises à jour régulières de la page internet du projet
 - Informations régulières des habitants de la commune et des hameaux avoisinants
 - Echanges avec l'ABF, l'office de tourisme et l'ensemble des acteurs du territoire



2021

- Finalisation des études et rendu des conclusions
- Réflexion sur les variantes d'implantation possibles
- Discussions avec les élus, les citoyens, les propriétaires et les exploitants avant validation du projet final
- Dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale auprès de la préfecture
- Analyse du dossier par les services de l'état



2022

- Enquête Publique durant un mois
- Avis émis sur le projet proposé par l'ensemble des services de l'état
- Décision préfectorale sur le projet



2023-2024

- Construction
- Mise en service du parc éolien

Le développement du projet

Fruit de deux années d'études et de concertation, un parc éolien se réalise après des études techniques, environnementales et paysagères approfondies. ABO Wind s'entoure de nombreux spécialistes pour travailler à l'élaboration et à la construction de ses parcs : bureaux d'études externes reconnus, associations naturalistes, acteurs locaux, entre autres. Une équipe projet est constituée en vue d'analyser les caractéristiques environnementales de l'aire d'étude du projet et de concevoir un projet adapté au territoire et à ses enjeux.

Vent

2 ans

- Mesurer la vitesse, direction et fréquence du site
- Adapter les plan de bridages acoustiques selon les mesures de vent
- Evaluer l'énergie produite par le parc



Faune et Flore

12 à 18 mois

- Réaliser un inventaire des espèces présentes et les différents milieux naturels
- Adapter l'implantation des éoliennes en fonction des enjeux identifiés pour préserver les espèces et milieux fragiles



Acoustique

10 mois

- Établir un état initial de l'environnement sonore
- Choisir l'éolienne adaptée et définir les éventuels plans de bridage permettant de garantir la tranquillité des riverains dans le respect de la réglementation acoustique sur l'éolien



Paysage

10 mois

- Réaliser des photomontages pour visualiser le projet et comparer les différents scénarios d'implantation
- Etudier les perceptions de l'implantation depuis les lieux de vie et depuis les sites patrimoniaux et touristiques.



Le choix du scénario

Aujourd'hui, l'emplacement, le nombre et le type d'éolienne ne sont pas encore connus. En combinant les résultats des différentes études, des enjeux observés sur le site et dans un périmètre défini, le scénario le plus adapté au site d'étude sera déterminé.

La pré-étude paysagère

Le site de Marcillac-Lanville comporte plusieurs enjeux, en particulier l'Abbatiale Saint Maur à Lanville. Ce monument avait déjà été l'un des points centraux de blocage du projet proposé il y a 10 ans. C'est pourquoi, afin d'anticiper les inquiétudes légitimes, une pré-étude paysagère centrée sur l'Abbatiale a été menée.

Cette pré-étude montre que grâce à l'évolution des éoliennes, ainsi qu'à l'étendue de la zone, il est possible de concilier transition énergétique et préservation du patrimoine. Les recommandations incitent ainsi à éloigner au maximum les éventuelles éoliennes de l'Abbatiale en les reculant sur la face nord de la colline. Certains secteurs sont par ailleurs fortement déconseillés afin d'éviter tout effet de surplomb ou de co-visibilité directe.

Tous les résultats de cette pré-étude, ainsi que des simulations prospectives seront présentés lors des permanences publiques de février, et disponible par la suite en Mairie.

Vues sur le prieuré



Localisation du secteur d'étude

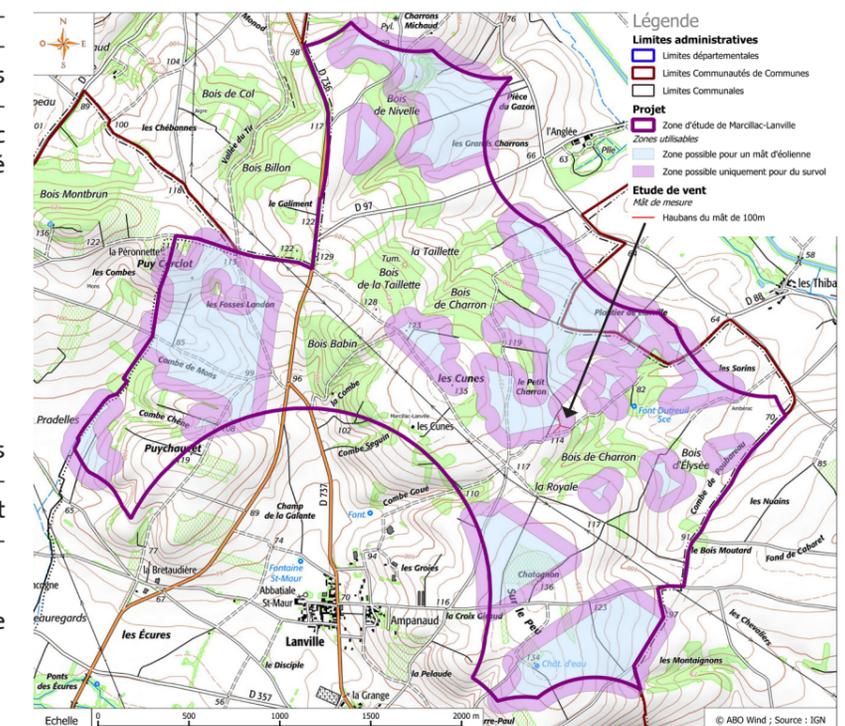
La zone choisie résulte d'une analyse cartographique à l'échelle départementale prenant en compte les différentes contraintes techniques, environnementales et paysagères du territoire. Afin de concevoir un parc éolien de qualité les critères suivants ont été utilisés :

- 500m des habitations
- 1km de l'Abbatiale de Lanville
- 1km de la Charente
- Hors de la zone Natura 2000 de Mons

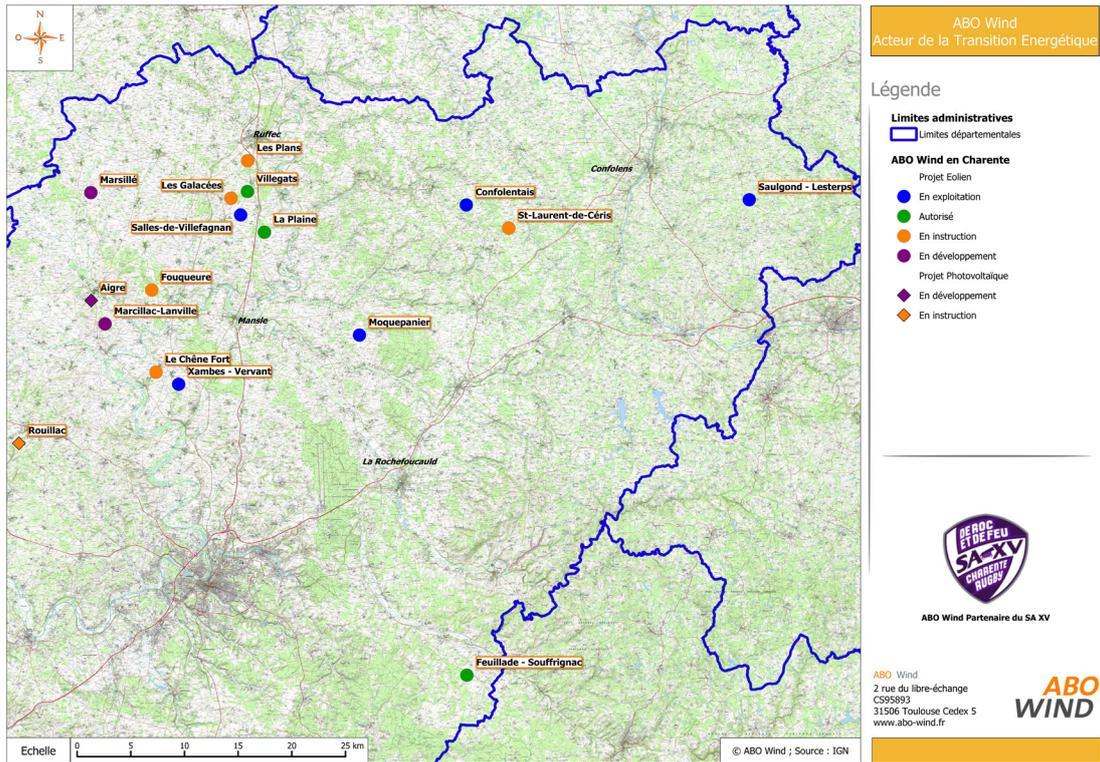
Par ailleurs, afin d'être en accord avec les volontés de la DREAL et des services du département, nous respecterons également des distances aux boisements et aux infrastructures :

- 75m des boisements, aucune éolienne ne sera envisagée dans un bois
- 180m des lignes hautes tensions
- 180m des départementales
- Non-emprises sur deux faisceaux de communication de l'armée et de la police

La carte ci-contre indique ainsi les espaces pouvant théoriquement accueillir des éoliennes. Cependant, seuls les résultats des études qui vont être menées permettront de préciser exactement le nombre et l'emplacement des éoliennes. La zone étant vaste, de nombreuses possibilités existent à ce stade. La pré-étude paysagère nous incite par ailleurs à d'ores et déjà éviter certains secteurs.



ABO Wind en Charente



Les 5 parcs mis en service par ABO Wind représentent la moitié de la puissance installée en Charente.



ABO Wind en France



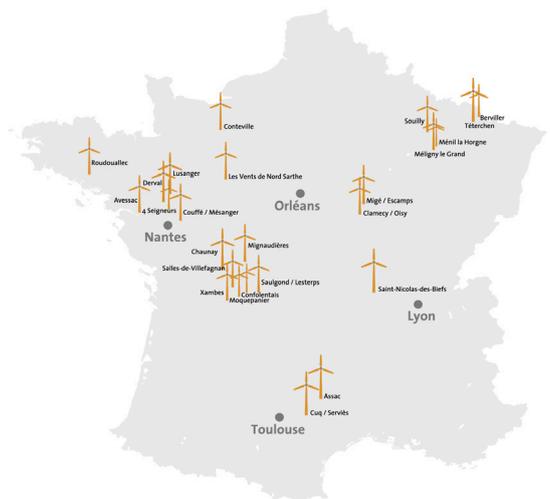
4 Agences



158 éoliennes



306 MW installés



Contacts

Responsable du projet
Valentin Pineau
Tél. : 05 32 26 13 72
valentin.pineau@abo-wind.fr

Responsable de la communication
Cristina Robin
Tél. : 05 34 31 13 43
cristina.robin@abo-wind.fr

www.abo-wind.com/fr
@ABOWindFrance
ABO Wind SARL/France

ABO WIND
Tournés vers le futur